

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que le conseil communal de la Commune de Mondercange dans sa séance du 25 septembre 2026 a décidé d'abroger le règlement d'urgence concernant la pénurie d'eau « phase orange », édicté par le collège des bourgmestre et échevins le 9 juillet 2026 et confirmé par le conseil communal en date du 10 juillet 2026.

Ce règlement et la délibération de son abrogation sont déposés à la Mairie au secrétariat communal conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Mondercange, le 1^{er} octobre 2026

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

le secrétaire communal,



Guy ROSEN

le bourgmestre



Jeannot FÜRPASS